

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVELLEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré - Parcelles 46-48, rue Charles Dumont - Déclassement du domaine public communal – Engagement des formalités administratives préalables**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un tènement foncier 46-48, rue Charles Dumont, d'une superficie totale de 739 m².

Il s'agit de deux parcelles acquises respectivement les 30 juin 1997 et 1er juillet 1993 pour mise à l'alignement de la rue, aménagées en parking public comportant dix-neuf emplacements. Constituant l'angle de la rue Charles Dumont et de la rue Daubenton, elles sont comprises dans le projet d'aménagement urbain de la rue Daubenton en vue de la requalification de l'espace public et de la réalisation progressive de plusieurs programmes de logements avec le maintien d'une offre de stationnement importante.

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon envisage sur cette emprise, incluant également une propriété bâtie adjacente et vouée à la démolition, la réalisation de vingt à vingt-cinq logements.

Préalablement à leur cession, il convient de procéder au déclassement du domaine public communal de ces deux parcelles.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal des parcelles 46-48, rue Charles Dumont, cadastrées section CY n° 119 et 120, d'une superficie totale de 739 m² ;

2° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT